

PROJET culturel

VILLE D'AURAY

2024 - 2028

- ÉTAT DES LIEUX
- DIAGNOSTIC DE LA DAC
- AXES STRATÉGIQUES
- PLAN D' ACTIONS



Dessin du projet de construction du Centre Culturel © Architectes Thomas, Gueho et Arthuis (1988)



SOMMAIRE

I. **État des lieux**

- . État des lieux du territoire..... 7
- . Démographie, population..... 9
- . Forces vives de la ville (hors culture)11
- . Offre culturelle de la Ville d'Auray.....13
- . Moyens alloués à la culture15
- . Histoire de la politique culturelle municipale.....19

II. **Diagnostic du territoire et de son offre culturelle**

- . Diagnostic interne..... 24
- . Extraits du diagnostic habitant..... 27
- . Synthèse des échanges avec les acteurs culturels.....28

III. **Axes prioritaires**

- . Les droits culturels comme base.....31
- . Des priorités locales affirmées..... 32

IV. **Plan d'actions**

- . Chantiers et actions36
- . Modalités de suivi et d'évaluation40

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE ET DE LA MÉTHODE

La Direction de l'action culturelle de la ville comprend 5 services : médiathèque, centre culturel Athéna, service archives et patrimoine, service vie associative, école de musique. Quatre de ces cinq services ont changé de responsable depuis 2020.

Élue en 2020, la nouvelle équipe municipale issue d'une dynamique citoyenne a rédigé une lettre d'intention et de cadrage pour la culture, appuyée sur le respect des droits culturels et la participation des habitants.

Afin de traduire concrètement ces évolutions et changements attendus et de les inscrire dans un cadre structuré, la Ville d'Auray a souhaité inscrire ces intentions dans un projet culturel cadre, à décliner en 5 projets de service.

Au vu des valeurs défendues par l'équipe municipale (droits culturels et valorisation des habitants), ce travail associe les agents des différents services (environ 40 agents concernés) ainsi que les différentes parties prenantes (dont *les associations et structures culturelles du territoire*), les élus et bien sûr les habitants.

Pour mettre en œuvre cette démarche, la ville d'Auray a sollicité l'accompagnement de deux structures culturelles, Esopa et Cuesta qui ont aidé à cadrer la démarche et sont venues appuyer sur place le lancement des étapes-clés (journée de lancement, démarrage de l'enquête...).

Un comité de pilotage composé d'élus municipaux représentant différents domaines (culture, jeunesse, tourisme...), d'habitants, et d'agents des services culturels a encadré et guidé l'ensemble de ce travail, de son démarrage jusqu'à sa présentation en Conseil Municipal.

Quatre étapes sont suivies pour rédiger ce projet culturel municipal :

- État des lieux (enquête des habitants + analyse des services + écoute des acteurs culturels)
- Diagnostic (analyse critique de l'existant)
- Définition des axes prioritaires
- Plan d'actions

Le présent document concerne la vue d'ensemble à l'échelle de la Direction de l'action culturelle. Il est complété par d'autres documents (projets de service) ciblés pour chacun des cinq services de la DAC.

Documents cadres et synthèses sont accessibles à cette adresse : <https://www.auray.fr/culture-loisirs/auray-cote-culture>

Les grandes dates de l'écriture du projet culturel (actualisation 2025)



étape participative



validation, orientation



information



travail interne en équipe

	23 juin 2022	Journée de lancement
	9 septembre 2022	Comité de pilotage #1 : cadrage méthode, priorités
	13 octobre 2022	Enquête habitants (6 semaines) : 660 questionnaires + 200 personnes interrogées
	1 ^{er} décembre 2022	Dépouillement participatif des résultats
	17 décembre 2022 et 14 janvier 2023	Restitution des résultats aux habitants
	3 février 2023	Comité de pilotage #2 : restitution enquête
	17 Mai 2023	Réunion des acteurs culturels publics, associatifs et privés
	12 juillet 2023	Comité de pilotage #3 : diagnostics, controverses, axes stratégiques
	28 et 29 Septembre 2023	Ateliers pour passer du diagnostic aux plans d'actions
	19 décembre 2023	Comité de pilotage #4 :
	23 janvier 2024	Présentation en commission culture
	27 mars 2024	Validation en Conseil Municipal
	29 mai 2024	Restitution du projet culturel 24-28 aux habitant.es



Le travail interne d'écriture des projets de service s'est effectué sur cette période, enchaînant des temps de recherche d'information, de réflexions en équipe et de rédaction.

La rédaction qui suit est une synthèse, qui s'appuie sur des recherches d'informations, et surtout sur une dynamique collective des agents de la Direction, des partenaires, des élus, des acteurs culturels et des habitant.es.

Près de 900 personnes ont donné leur avis, soit 6% de la population municipale.

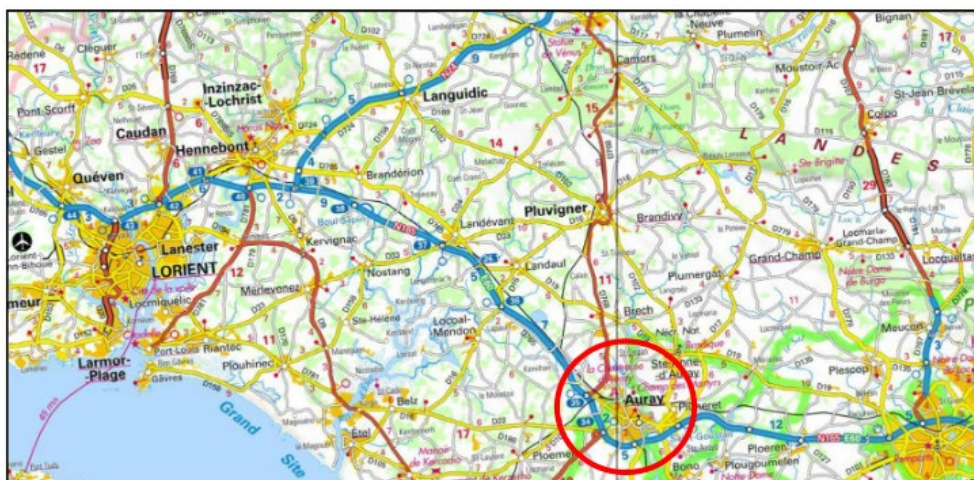
La grande enquête, document qui retrace ces apports est disponible sur le site Auray.fr. Elle est devenue une source d'information exploitée régulièrement.

I. ÉTAT DES LIEUX

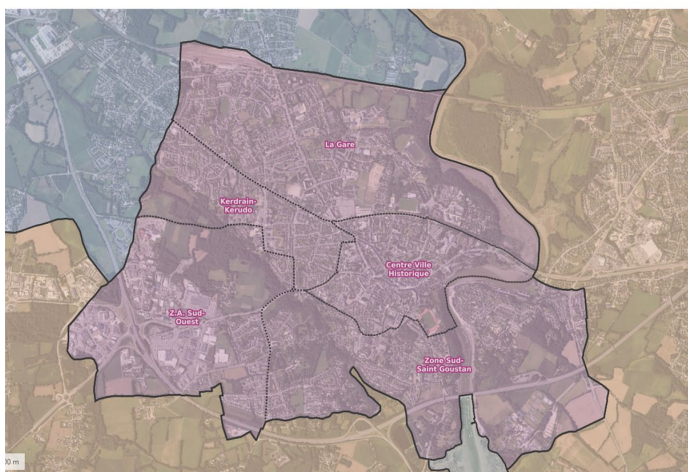
PROJET CULTUREL DE LA VILLE D'AURAY - État des lieux (DAC)

1. État des lieux du territoire
2. Démographie, population
3. Forces vives de la ville
4. Offre culturelle de la ville
5. Moyens alloués à la culture
6. Histoire de la politique culturelle municipale

1. État des lieux du territoire



Auray est une commune située au sud du département du Morbihan. La ville s'est développée historiquement autour de la Vallée du Loch. Auray est un pôle urbain relais situé entre deux pôles importants de la côte sud de la Bretagne Vannes et Lorient. Auray est à 20 minutes de Vannes et 30 minutes de Lorient. La commune est desservie par la N165 axe structurant du Sud de la Bretagne qui relie Nantes à Brest. Auray est aussi située sur la ligne ferroviaire à grande vitesse Paris-Quimper.

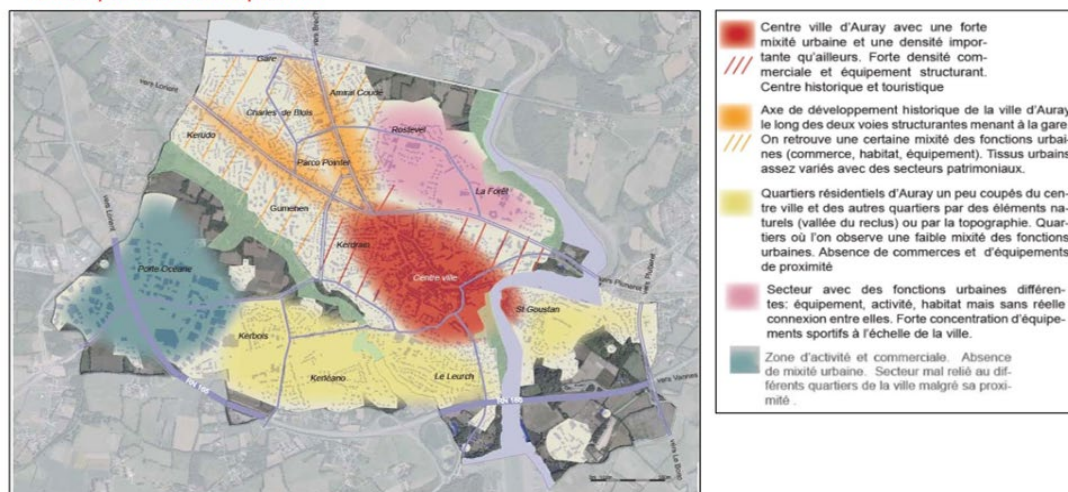


La commune est découpée en 5 quartiers IRIS par l'Insee (source : Géoportail).

A cheval sur trois quartiers IRIS, les quartiers de Parco Pointer, Bel Air, Gumenen et Goaner composent le quartier politique de la ville (QPV) d'Auray. Ce QPV regroupe 1435 habitants, soit 10% de la population municipale.

IV. LA STRUCTURE URBAINE

► Les polarités et les quartiers



La structure du tissu urbain dessine trois pôles :

Polarités et quartiers (issu du PLU)

La ville d'Auray est structurée en différents pôles qui se distinguent notamment par leurs fonctions principales (commerce, habitat, activité économique, services publics...).

La Ville d'Auray dispose d'un riche patrimoine historique (religieux, maisons à pans de bois...) et naturel (site de Saint-Goustan, deux espaces naturels majeurs propriétés du Département : la Petite Forêt qui longe la rivière du Loch -15 ha- et le vallon du Reclus - 13 ha-).



Auray est la ville centre de territoires intercommunaux que sont le Pays d'Auray et la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) qui regroupe 24 communes sur une superficie de 520 km². Elle compte 86 000 habitants. AQTA est le résultat de la fusion de 4 communautés de communes et 2 communes isolées. L'intercommunalité existe depuis le 1er janvier 2014.

Les statuts d'AQTA retiennent parmi les compétences facultatives "la politique culturelle et sportive d'intérêt communautaire". Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- "- la valorisation de la culture et de la musique bretonne
- la participation à des actions et événements culturels d'intérêt communautaire. Est d'intérêt communautaire :
- la manifestation qui dépasse le cadre communal et qui renforce l'attractivité du territoire communautaire,
- le versement de subventions aux associations d'intérêt communautaire dont l'objet dépasse le cadre communal."

Extrait des statuts d'AQTA, 19 Mai 2019

2. Démographie, population

Sources d'information :

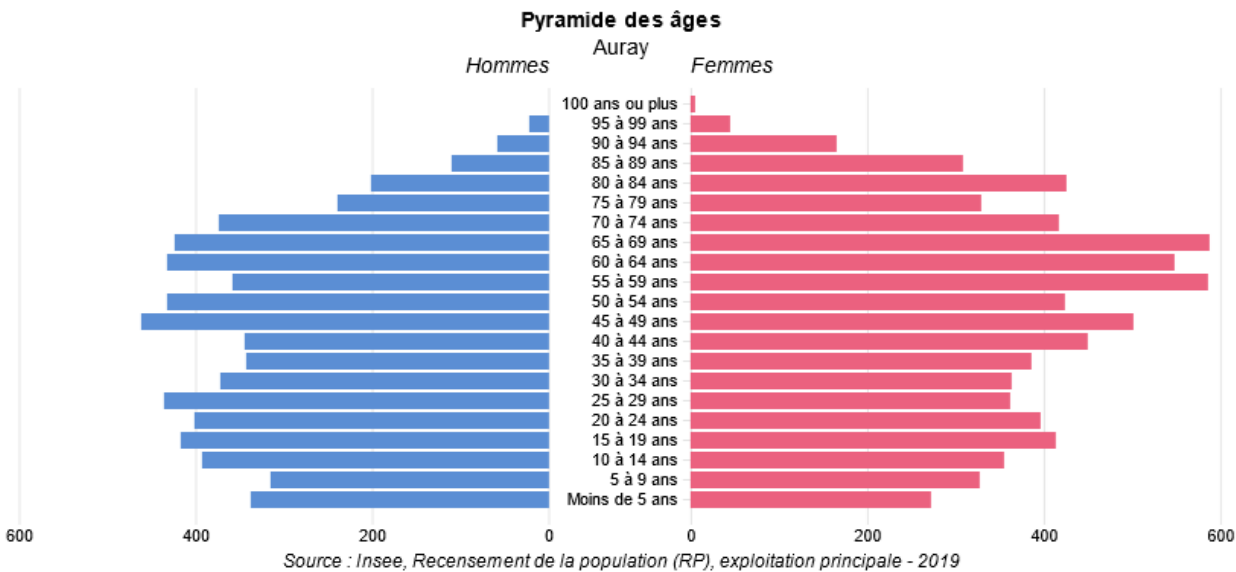
Rapport de présentation du PLU

Portrait de territoire par la Banque des territoires (Petites villes de demain), 2021

Diagnostic commercial, CCI du Morbihan, 2021

Diagnostic social du COPAS, projet de centre social, 2021

Au dernier recensement de la population (RP 2019), l'Insee dénombre 14 141 habitants à Auray, et 88 405 sur intercommunalité (AQTA).



Auray Débuter avec Firefox Intranet Ville et CCAS ... https://www.auray.fr/... Google id i-delibRE Auray_DIT Auray_DSI

Population de 15 ans ou plus par sexe et CSP

Seuil d'utilisation à 2000 hab.

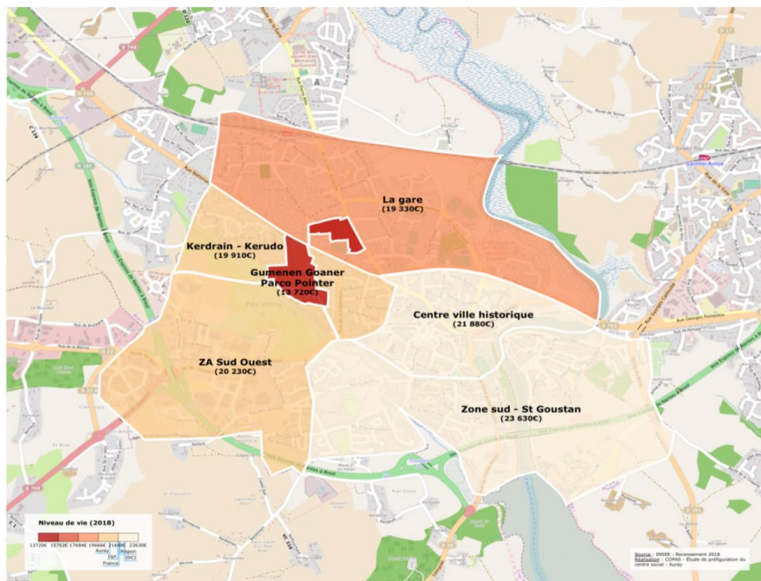
	Hommes	Femmes
Ensemble	5 454	6 710
Agriculteurs exploitants	25	13
Artisans, commerçants, chefs entreprise	315	157
Cadres et professions intellectuelles supérieures	442	482
Professions intermédiaires	656	898
Employés	447	1 394
Ouvriers	1 119	266
Retraités	1 702	2 494
Autres personnes sans activité professionnelle	749	1 006

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2019

Pour copier les données, pression longue sur le tableau.

(Source : site statistiques locales, Rapport)

Le niveau de vie (aperçu cartographique)



Le niveau de vie des habitants est très nettement différencié selon les quartiers de la ville (carte : COPAS).

Parmi les communautés identifiées à Auray, la communauté turque est importante, comme celle des gens du voyage (dont une partie en voie de sédentarisation).

Des habitants d'origine étrangère sont accueillis sur la commune, notamment du fait de la présence d'un des 3 CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile) du Morbihan.

Quelques repères chiffrés (Insee, RP 2019) :

- La population s'est fortement densifiée depuis les années 2000 (1500 habitants au km² en 1999, plus de 2000 habitants au km² en 2019)
- Plus de 250 nouveaux arrivants s'installent à Auray chaque année
- Près de 2 personnes sur 3 se sont implantées à Auray depuis moins de 10 ans
- Moins de 7% de résidence secondaire
- 55% de locataires (dont 21% dans le parc HLM)
- 17% des ménages (1323) n'ont pas de voiture
- de fortes disparités économiques entre les foyers sur la commune, et un revenu fiscal médian inférieur à la moyenne départementale
- 51% de la population a un niveau d'étude < au BAC (population non scolarisée > 15ans)
- 2 000 alréens travaillent à l'extérieur de la commune, 5 500 personnes viennent travailler sur la commune
- Plus d'une personne sur 3 est âgée de plus de 60 ans
- Les personnes de tout âge vivant seules représentent 53% des ménages
- Une part importante de familles monoparentales

3. Forces vives de la ville (hors culture)

De nombreux acteurs médicosociaux sont présents sur la commune parmi lesquels : un hôpital relié au Centre Hospitalier Bretagne Atlantique, un centre médico-psychologique relié à l'établissement public de santé mentale du Morbihan, 3 EHPAD, une résidence autonomie gérée par le CCAS, un CMS (Centre Médico-social du Département).

Le secteur de **l'entraide et de la création de lien social** mixe acteurs publics et associatifs : CCAS (inclusion numérique, service d'aide à domicile, portage de repas, transport à la demande...), service politique de la ville et démocratie locale, création en 2022 d'un centre socioculturel, la Cabanatous, ainsi que de nombreuses associations dont la sauvegarde 56, Stéphane bouillon...une Mission locale et une résidence jeunes agora (ancien foyer de jeunes travailleurs) sont également présents sur la commune au service des jeunes et de l'emploi.

La **population alréenne scolarisée** ou en étude représente 2681 personnes¹.



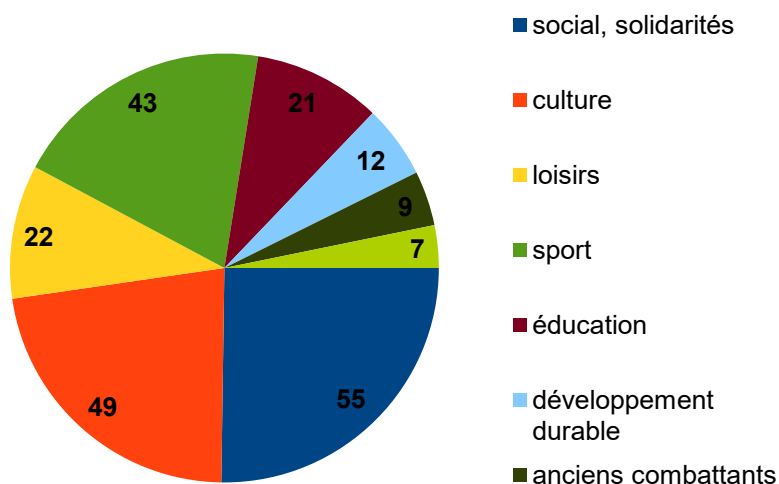
La direction éducation enfance jeunesse de la ville accompagne les familles et les enfants via différents services : périscolaire, accueil de loisirs, espace jeunes. Un pôle multi-accueil géré par le CCAS accueille les enfants jusqu'à trois ans.

La **diversité commerciale** d'Auray est au niveau des plus grandes villes du Morbihan (diagnostic commercial de la CCI, sept. 2021), et la faiblesse du nombre de commerces vacants positionne la commune comme une des plus dynamiques dans ce domaine. La zone de chalandise des commerces dépasse le périmètre intercommunal et regroupe près de 100 000 habitants.

¹ En schématisant : 1 000 moins de 11 ans, 1 000 de 11 à 18 ans, 500 plus de 18 ans.

L'INSEE recense 9 hôtels (254 chambres) sur la commune, et les pages jaunes identifient une soixantaine de restaurants, et une quinzaine de cafés-bars.

230 associations alréennes (2022)



Le tissu associatif d'Auray est réputé pour sa richesse et sa variété. Avec une association pour 63 habitants, la ville est néanmoins en dessous de la moyenne régionale (1 association pour 48 habitants²), et au niveau des moyennes nationales.

Ce qui n'enlève rien à la diversité ni à la vitalité des associations sur le territoire.

²source : <https://www.vosgesmatin.fr/social/2021/10/06/dans-quelles-regions-les-associations-et-les-benevoles-sont-ils-les-plus-nombreux>

4. Offre culturelle de la ville

→ Publique

L'offre culturelle proposée par les services de la DAC se décompose en domaines et esthétiques variées : archives, patrimoine, musique, spectacle vivant, lecture publique, arts visuels dans leurs différentes dimensions (création, médiation-action culturelle, transmission et diffusion). Les spécificités de ces propositions sont détaillées dans les états des lieux des différents services. Notons tout de même le marqueur de la marionnette et du théâtre d'objet, qui s'est développé depuis une 20aine d'années jusqu'à devenir une spécificité alréenne.

La DAC n'a pas l'exclusivité de l'action culturelle, et d'autres services de la ville sont régulièrement organisateurs d'actions ou événements culturels :

- . le service vie commerciale qui anime les rues de la ville notamment en été et au moment de Noël (spectacles de rue, concerts, marchés artisanaux et artistiques...),
- . la DEEJ qui organise depuis l'été 2021 une Semaine des arts urbains. Son service jeunesse dispose d'un studio de répétition et fait intervenir des musiciens professionnels pour accompagner les jeunes dans leur pratique. Les activités enfance-jeunesse proposées sur les temps périscolaires et les vacances ont régulièrement une dimension culturelle.
- . Le service politique de la Ville organise lui aussi divers événements culturels, destinés à animer le quartier politique de la ville, et à créer du lien entre les habitants (mercredis festifs, quartiers d'été, d'automne et de printemps).
- . Le CCAS propose également des contenus éducatifs et culturels dans son multi-accueil et dans la résidence autonomie qui dispose d'une animatrice.

L'événementiel est très développé sur la Ville. Le service vie associative et le service des sports en sont les deux portes d'entrée principales pour les organisateurs associatifs.

A l'année, ... événements sont organisés sur Auray chaque année (détailler les secteurs, les périodes).

→ Associative

Avec près de 50 associations intervenant dans le champ culturel, les propositions sont variées : culture bretonne, éducation artistique, spectacle vivant, arts visuels...

Cette partie sera plus développée dans l'état des lieux du service vie associative, mais citons quelques associations marquantes de la ville avec lesquelles la DAC coopère régulièrement : la MAL, Maison d'animation et des loisirs, qui propose de nombreux loisirs pour tous, la Kevrenn Alre, Bagad et cercle celtique d'Auray, Ti Douar Alre, maison de la langue et de la culture bretonne, la Société d'histoire et d'archéologie du Pays d'Auray (SHAPA), DGD autour des arts urbains, Garatoi pour les musiques actuelles, Artistes du Pays d'Auray qui fédère des artistes plasticiens du territoire, ainsi que quelques spécificités dont Kenleur, confédération des cercles celtiques de Bretagne dont le siège s'est implanté depuis 2015 à Auray, l'Argonaute et les Coraux, regroupement de professionnels des métiers de la création (artistes, artisans d'art, designers...), ou encore un Fablab. La Ville compte également plusieurs chorales, associations de danse et compagnies de théâtre.

→ Privée

Le cinéma Ti Hanok, complexe de 5 salles dans la zone Océane, a ouvert ses portes en 2015. Ses propriétaires avaient au préalable repris l'ancien cinéma Les Arcades, en 2007. Le Ti Hanok est un cinéma privé et indépendant, classé "Art & Essai", qui se caractérise par la volonté de proposer une politique de programmation et d'animation riche et variée, en s'appuyant notamment sur le tissu associatif et institutionnel pour développer des partenariats au long cours.

Le Théâtre à l'Ouest a ouvert ses portes en juin 2021 dans l'ancien cinéma Les Arcades. Théâtre de 274 places dédié à l'humour, il accueille du stand-up, du one-man show, de la comédie de boulevard, des troupes d'improvisation, des spectacles de magie, de mentalisme ou d'hypnose, ainsi que des spectacles dédiés aux enfants.

Quelques Bars (3 ou 4) **accueillent ponctuellement des concerts** et des formes légères de spectacles (stand-up...). Le Contretemps est le programmeur le plus régulier (seul détenteur d'une licence d'entrepreneur du spectacle, obligatoire à partir de 7 représentations par an).

Trois librairies indépendantes (Auréole, Bazoom, Vent de soleil) et un espace culturel Leclerc sont implantés sur la commune et accueillent ponctuellement des événements (accueil d'auteur...).

Plusieurs **Maisons d'édition** sont implantées sur le territoire, dont La butineuse et Blacklephant (à Crac'h).

Dans le domaine du **multimédia et de l'audiovisuel**, plusieurs entreprises se sont installées à Auray les dernières années. Trois d'entre-elles (LB Groupe, production audiovisuelle et la communication digitale, E-Declic spécialisée dans la construction de sites Internet et le marketing digital et Novatique experte en infrastructures réseaux et sécurité informatique) se regroupent en 2021 pour créer un pôle multimédia unique en Bretagne, intégrant un plateau technique de production de plus de 150 m² (plus grand plateau de tournage de fiction privé en Bretagne).

[Brezhoweb TV (société de production)

LB Groupe, E-Declic et Novatique créent un [Pôle multimédia unique en Bretagne](#)

Ride FX (Société nouvelles images / technologies numériques)

La Hardie, production audiovisuelle : <https://www.lahardie.fr/a-propos/>]

Quelques **Galeries d'art** présentent les travaux de plusieurs artistes (Vacarme, JJ Rio, Arts et matières, galerie des moineaux, galerie du château...), plusieurs autres galeries ou ateliers d'artistes donnent à montrer les œuvres d'un artiste (Christian Sanséau, Pondeville, Eric Winzenried...).

Des boutiques de créateurs vendent les œuvres d'artistes et artisans d'art.

5. Moyens alloués à la culture

→ Locaux

Les trois bâtiments principaux utilisés par les services de la DAC sont l'espace Athéna, la chapelle du Saint-Esprit et l'école de musique.



L'espace Athéna regroupe 4 services : le centre culturel (salle de spectacles 650 places assises), la médiathèque, le service vie associative et le service archives et patrimoine (ce dernier dispose d'une seconde salle d'archivage rue du Lévenant).

Construit à partir de 1986, le centre Athéna est entré en fonction en 1990. Un projet de rénovation thermique est en cours.



En face de l'espace Athéna, la Chapelle du Saint-Esprit est un monument historique du XIII^{ème} siècle classé, aux caractéristiques et dimensions exceptionnelles.

Mise hors d'eau en 1994, elle est depuis en attente d'un projet de restauration (non programmé).

Ses usages se sont précisés au fil des années, en faisant un lieu à vocation patrimoniale et culturelle, accueillant principalement des expositions, et plus ponctuellement des concerts et des spectacles.



L'école de musique, précédemment hébergée à l'espace Athéna, est désormais le seul service basé dans un autre bâtiment, en centre-ville.

Deux studios de répétition de musique ont été créés en 2022 dans les anciens studios de la radio RMS et sont utilisés par l'école de musique et par les groupes amateurs et professionnels du territoire. La gestion en est assurée par le service vie associative.

Le service vie associative gère également les locations et mises à disposition de salles (annuelles et ponctuelles) pour les associations. Salles concernées : écoles Tabarly, Loch, Rollo, Saint-Goustan, salles Péron, Penher, Marca, Massé, Hélène Branche, Petit Théâtre.

→ Ressources humaines

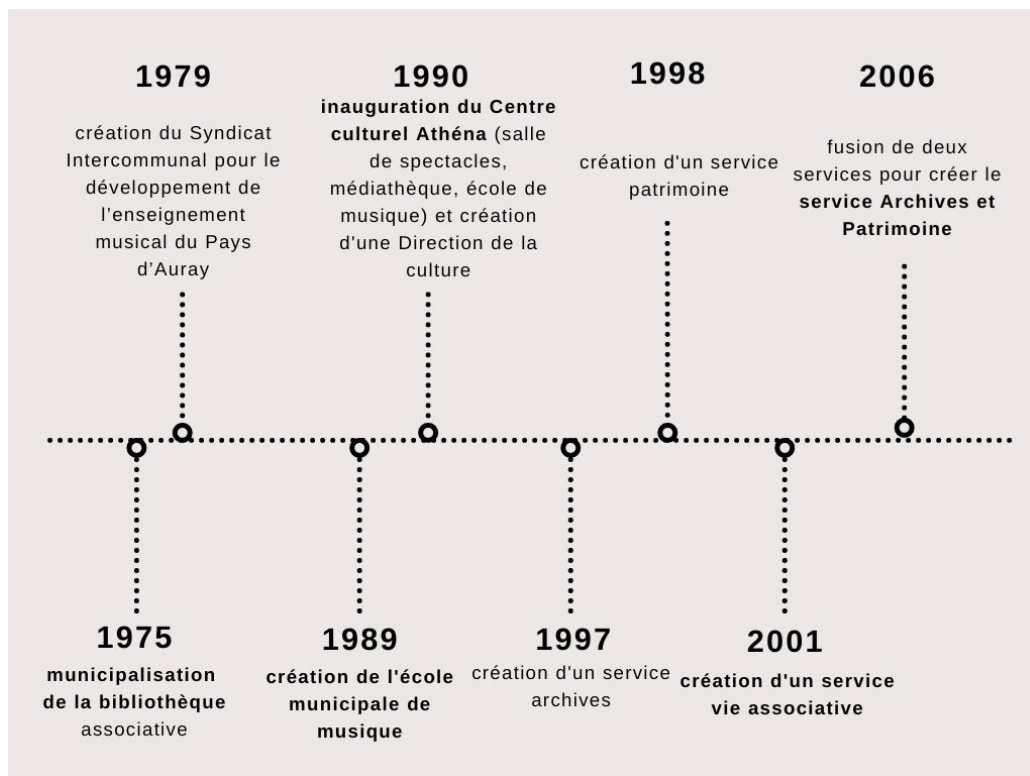
La création d'une Direction de la culture à Auray est à relier à la création du centre culturel Athéna (recrutement d'une directrice en 1989 pour une inauguration en 1990). Dans les années 1980, la bibliothèque était rattachée directement au secrétariat général, et l'école de musique était gérée par un syndicat intercommunal (jusqu'en 1989, année de la municipalisation du service), les services archive et patrimoine (patrimoine créé en 1998 et archives et patrimoine en 2006) et vie associative (créé en 2001) n'existaient pas.

Sur les dernières années certains postes ont été créés, d'autres supprimés. Au plus fort, la DAC a compté jusqu'à 50 agents, en 2016. Cette année-là, le service jeunesse (+3) et les agents d'entretien de la Ville étaient intégrées à la direction (+10).

La médiathèque a perdu deux agents depuis 2013 (0,8 ETP) et l'école de musique s'est restructurée en 2020 avec un poste de coordination (60%) et un poste de référent pédagogique (50%), en remplacement d'un directeur (80% et 20% sur l'enseignement) et d'une secrétaire (80%).

A côté de cela, un poste de chargée de production a été créé au centre culturel Athéna. Ce poste contractuel a été créé en 2021 pour développer le projet liant Auray (Athéna) et La Trinité-sur-Mer (La Vigie). Ce poste est lié à la convention triennale encadrant ce rapprochement (programmation sur les deux sites).

Distincts de 2000 à 2008, fusionnés de 2009 à 2020, les postes de DAC et de responsable du centre culturel Athéna ont été scindés de nouveau en 2021 (avec la création du poste de DAC en juin 2021).



Hors contrats ponctuels (services civiques, stages) les 5 services de la DAC emploient en 2023 38 agents réalisant 32,8 équivalents temps plein.



3 postes sont partagés entre 2 services :

- Un entre la médiathèque et le centre culturel Athéna,
- Un entre la vie associative et la médiathèque,
- Un entre l'école de musique et le centre culturel Athéna.

3 postes sont partiellement positionnés sur des missions transversales de la Direction :

- Un poste d'assistante de direction (0,3 ETP),
- Un poste de coordinatrice de la communication (0,4 ETP),
- Un poste de chargée de communication/graphiste (0,3 ETP).

La directrice de la communication de la ville joue un rôle de supervision de l'ensemble de la communication de la collectivité, y compris celle de la DAC qui est outillée pour fonctionner en autonomie.

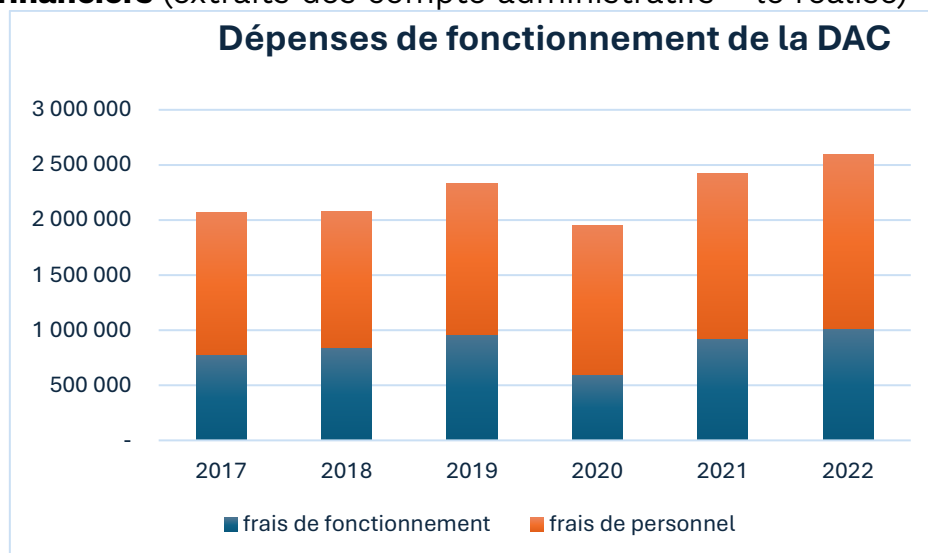
Les agents chargés de la médiation culturelle de 3 services (CCA, médiathèque, archives et patrimoine) se réunissent dans un groupe de travail "médiation".

Sur les 5 services de la DAC, 4 ont changé de responsable depuis 2020, du fait de départs à la retraite.

Un groupe de travail DAC réunit toutes les 4 à 6 semaines les responsables de service afin de faire circuler les informations importantes et/ou transversales et d'avancer collectivement sur certains chantiers (comme l'écriture du projet culturel).

Au moment de la rédaction de ce document, 3 services civiques sont en poste à la médiathèque, au centre culturel Athéna et au service archives et patrimoine, sur des missions spécifiques en lien avec la médiation.

→ Moyens financiers (extraits des compte administratifs = le réalisé)



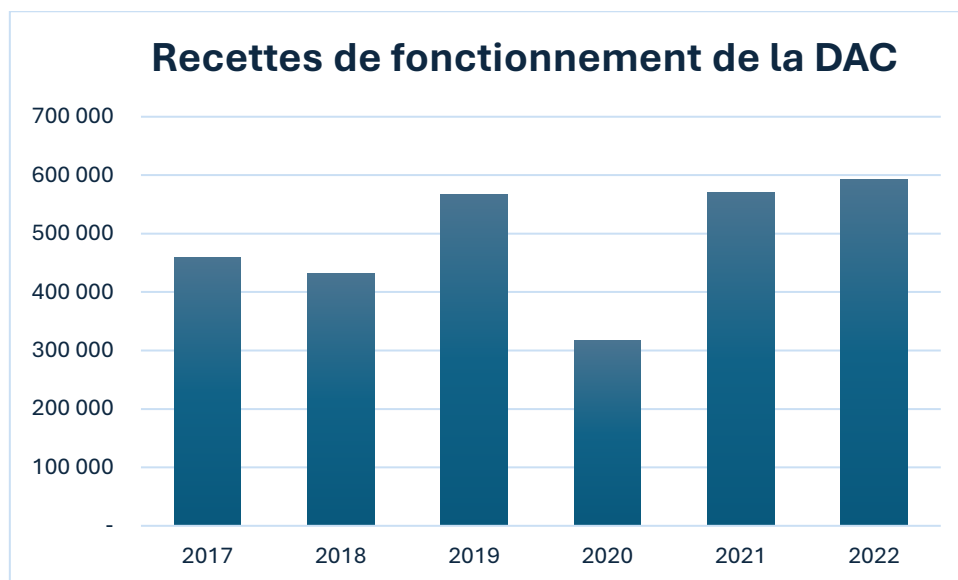
Les dépenses de fonctionnement de la DAC varient (hors 2020) entre 800 000 € et 1 M€ sur les 6 dernières années, et les frais de personnel entre 1,2 M€ et 1,6 M€. A noter que les frais de personnel couvrent les titulaires et les contractuels (dont les intermittents du spectacle et intervenants extérieurs).

Le creux de 2020 est lié au COVID.

Les augmentations en 2021 et 2022 s'expliquent :

- Par l'absorption d'une saison culturelle se déployant sur une nouvelle salle à La Trinité-sur-Mer (coût en fonctionnement et en personnel : 1 CDD + heures intermittents), couverts par des recettes équivalentes
- Par la création du poste de DAC en 2021 (en personnel)
- Par des dépenses supplémentaires liées à des projets (par exemple l'orchestre à l'école, impliquant une augmentation des heures des 4 professeurs intervenant pour l'école de musique)

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation sur les 6 dernières années, de 430 000 € à 600 000 €. En 2022, elles couvrent 58% des dépenses de fonctionnement (hors personnel).

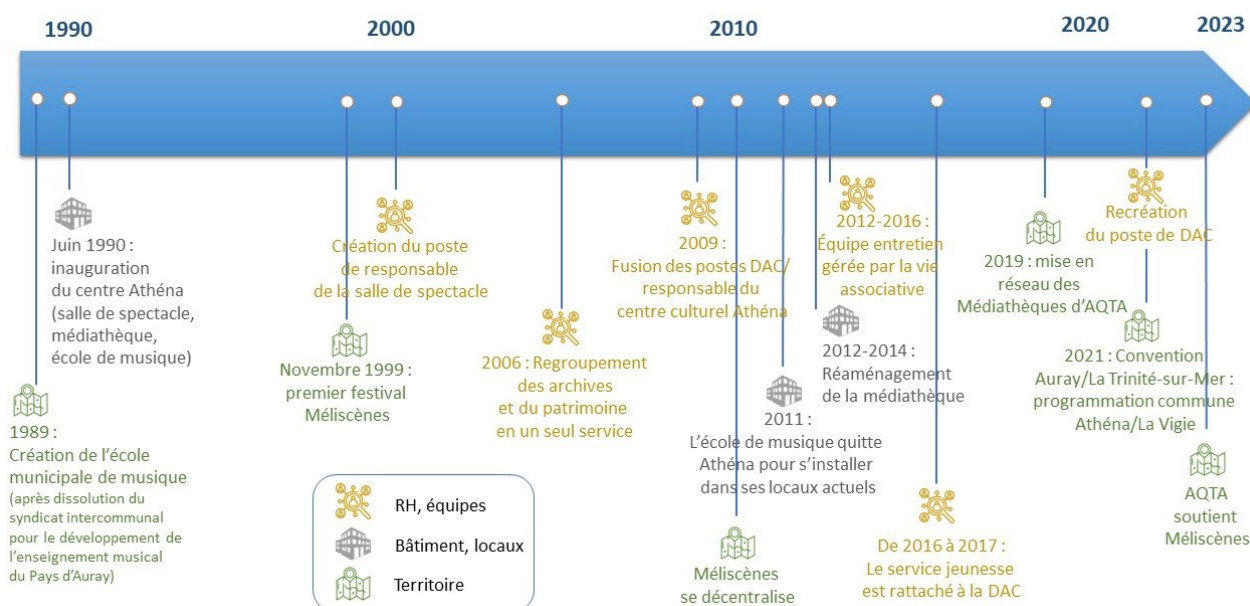


La place de la culture (ensemble des dépenses liées à la DAC) dans les dépenses de fonctionnement de la Ville reste stable sur la période 2017-2022, à un niveau moyen aux alentours de 15% (frais de personnel inclus)³.

³ Somme des chapitres 011, 012, 65 et 67 du référentiel comptable M57.

6. Histoire de la politique culturelle municipale

Chronologie sélective de la DAC



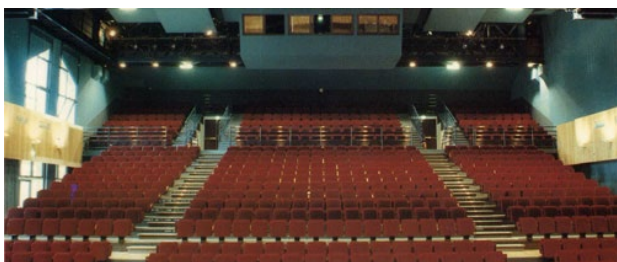
→ Évolutions sur les 30 dernières années

La construction de l'Espace Athéna, à la fin des années 80, marque de tout évidence un tournant. Avant cette période, le Petit Théâtre faisait office de salle des fêtes, accueillant tout type d'événements (festifs, sportifs, culturels...). Sous l'impulsion de l'équipe de Michel Naël, le projet de construction d'un centre culturel de grande envergure voit le jour et se concrétise (inauguration en juin 1990).

Avant que le nom de Centre Culturel Athéna ne soit retenu, au moment des consultations et des demandes de subvention, le projet était nommé "Centre culturel des fêtes et des loisirs à Auray".

Équipe d'architectes du Centre Culturel Athéna : Jean-Luc Gueho, architecte

► http://jeanlucgueho.free.fr/htdocs/eq_pub/cult/ep_cult01_athena.htm



Photographies de l'espace Athéna lors de son ouverture en 1990

L'intention de départ mêlait activités culturelles avec les services présents (médiathèque + ludothèque, école de musique, salle de spectacles) et locations : "Situé au centre-ville d'Auray, porte ouverte sur l'océan, le Centre Athena offre par son architecture et son emplacement, un environnement convivial et propice à l'organisation de séminaires, congrès, colloques ou stages."

Au fil du temps, la vocation culturelle de l'équipement n'a cessé de se préciser.

« le centre culturel Athena s'ouvre largement sur un parvis pavé, véritable lieu scénique extérieur. »

Dès la fin 1989, Madame Toumelin est recrutée pour gérer l'équipement.

Un service spécifique est créé en 2000 pour gérer la salle de spectacle, avec le recrutement de Christian Chamaillard en tant que responsable du centre culturel Athéna (salle de spectacles), aux côtés de Mme Toumelin, directrice de la culture.

Dans les années 90, le lieu fonctionne avec 65% d'organismes extérieurs et 35% de propositions municipales. Cette proportion s'inverse dans les années 2000.

Le travail en direction des habitants et des quartiers était déjà prioritaire il y a une vingtaine d'années. Ces années et ce travail en proximité notamment via une politique de médiation culturelle ambitieuse (peu de villes de taille équivalente avaient à cette époque un budget et du personnel dédiés) ont affirmé un lien fort avec le territoire.

Les liens noués avec les acteurs du territoire et cette politique d'envergure en matière de médiation sans oublier l'état d'esprit dans l'ensemble des services (avec au cœur la qualité et la prise en compte de l'usager) permettent aujourd'hui assez naturellement l'écriture d'un projet culturel municipal appuyé sur les droits culturels.

→ Liens avec l'intercommunalité

L'intercommunalité AQTA est créée en 2014 de la fusion de 4 communautés de communes (dont Auray communauté) et de communes isolées. Son intervention dans le secteur culturel est concentrée sur la lecture publique, le patrimoine, la culture bretonne et le soutien aux événements culturels d'intérêt communautaire.

Une étude commanditée par AQTA en 2015-2016 a analysé certains secteurs de la culture dont les mégalithes et la culture bretonne. A été interrogée dans ce cadre la possibilité de déployer une saison jeune public à l'échelle intercommunale par le centre culturel Athéna, avec participation des communes. Ces conclusions ont été présentées aux tutelles et partenaires, sans qu'une suite soit donnée.

Un rapport de la Chambre régionale des comptes (mars 2020) analyse les finances de la Ville d'Auray. Ce document met en avant les charges de centralité qui pèsent sur la commune, notamment en matière culturelle. Il évalue à 500-600 000 € les coûts annuels supportés par la Ville-centre au profit d'habitants d'autres communes, uniquement en analysant le centre culturel Athéna et la médiathèque⁴. La recommandation n°2 de ce rapport incite à "Etudier le transfert vers AQTA du centre culturel ATHENA ainsi que des équipements sportifs qui sont, de fait, d'intérêt communautaire".

Cette préconisation n'a pas été suivie, mais un premier niveau de partenariat entre Auray et AQTA (en dehors de la lecture publique) a démarré en matière culturelle depuis 2020 : participation pour la première fois au financement du festival Méliscènes en 2023 (15 000 €), portage commun de l'accueil d'une exposition départementale sur le territoire à l'été 2023.

A noter qu'en matière de lecture publique, les médiathèques municipales se sont mises en réseau à l'échelle intercommunale en 2020, d'abord via un logiciel, un catalogue et des tarifs communs, puis désormais via la mise en route d'une navette pour faire circuler les ouvrages d'un site à l'autre.

Le rayonnement de l'offre culturelle alréenne est avéré par les statistiques de fréquentation des services culturels (CCA, médiathèque), avec la particularité pour Auray d'être une petite ville-centre assurant un niveau de services (notamment en matière culturelle) relativement élevé. Hormis pour les pratiques collectives, ouvertes à tous, l'offre d'enseignement de l'école de musique se restreint quant à

⁴ Chiffre obtenu en projetant un ratio de 62% de spectateurs extérieurs à la commune au centre culturel Athéna, et 27% à la médiathèque, sur la période 2014-2018.

lui sur trois communes (Auray plus Brech et Pluneret, avec lesquelles une convention annuelle permet d'accueillir des élèves contre financement complémentaire de ces communes).

→ Lettre d'intention et de cadrage des élus (en annexe)

La nouvelle équipe municipale arrivée en 2020 a rapidement transmis ses intentions aux équipes en matière de politique culturelle. En voici un extrait central :

« Notre projet culturel s'inscrit sur la défense et la promotion des droits culturels et de la démocratie culturelle. Ce projet s'articule autour de trois axes :

- La participation et la co-construction des politiques culturelles ;
- L'animation et la médiation culturelle ;
- Les pratiques artistiques en amateur.

Dans ce sens, les finalités des actions proposées par les services de la DAC devront :

- Favoriser la cohésion sociale et l'inclusion et donner à tous un accès à la culture et au patrimoine ainsi que la possibilité de participer à la vie de la cité.
- Encourager l'émancipation des habitant.es et les pratiques qui développent leur dignité. »

Le document complet, joint à ce document, précise des axes prioritaires pour tous et aussi par service.

La dynamique d'écriture d'un projet culturel municipal s'appuie sur cette lettre, avec l'ambition de la préciser et de la traduire en actes. C'est notamment pour cela que la première étape du travail a consisté à écouter la parole des habitants, par une enquête par questionnaire (660 réponses) plus une série d'entretiens qualitatifs par micro-trottoirs (200 personnes interrogées).

II. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE ET DE SON OFFRE CULTURELLE

1. Diagnostic interne

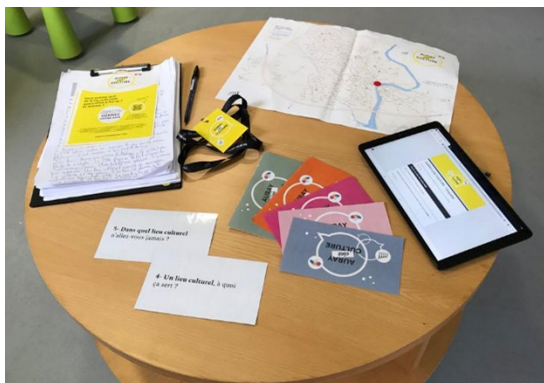
Ce diagnostic a été réalisé lors d'une séance de travail des responsables de service de la DAC, et complété des apports du diagnostic habitants et des données de l'état des lieux présenté dans ce document.

	Forces	Faiblesses
INTERNE	Territoire/population . une « petite » ville-centre (14 400 habitants) = attractivité pour la population (AQTA...) . qualité de vie soulignée (taille du tissu urbain, qualités paysagère, axes de communication...) . des quartiers différenciés et marqués, bien identifiés . densification démographique depuis 2000, avec 250 nouveaux arrivants chaque année . 1/3 de moins de 30 ans, 1/3 de 30 à 60 ans, 1/3 de plus de 60 ans . Multiculturalisme : les habitants viennent d'horizons relativement variés	Territoire/population qui rayonne sur un bassin de vie important (86 000 habitants) et porte des charges de centralité importantes . une tendance renforcée à la gentrification (explosion des prix de l'immobilier) . de fortes disparités économiques entre les foyers sur la commune, et un revenu fiscal médian inférieur à la moyenne départementale . des situations d'isolement (les personnes de tout âge vivant seules représentent 53% des ménages) . une tendance observée au repli sur soi (fonctionnements communautaires)
	Politique culturelle . Une offre culturelle relativement complète, qui trouve ses publics . des choix clairs formulés par la municipalité : droits culturels, participation des habitants . la volonté d'un service culturel de qualité fortement portée par les agents . de nouvelles directions (implication des habitants...) déjà impulsées par les équipes . des expérimentations en continu pour faire évoluer les propositions dans le sens des Droits culturels . Méliscènes : festival connu au fort rayonnement = un marqueur	Politique culturelle . Méconnaissance partielle de la population . Le volume ne crée pas le sens : priorités à donner . besoin d'affiner et d'écrire un projet évolutif service par service
	Offre culturelle . des propositions riches et variées (lecture publique, spectacle vivant, arts visuels, archives et patrimoine, événementiel, enseignement musical, sous différents angles : création, diffusion, médiation) . Une offre très complète en rapport à la taille de la Ville	Offre culturelle . Faibles interactions entre les différents types d'organismes (publics associatifs privés) . beaucoup de sollicitations en arts visuels (artistes et population), peu de capacités d'accueil (pas d'agents dédiés, peu de lieux d'exposition) . pas de propositions musicales régulières

	. Une identité marquée (patrimoine, arts de la marionnette...) . Une offre associative et privée très riche (théâtre privé, cinéma, libraires, éditeurs, structures audiovisuelles, nombreuses associations culturelles) Equipes . Des équipes expérimentées, compétentes et motivées . Une multitude de compétences administratives, techniques et artistiques en interne . 4 responsables de service sur 5 arrivés depuis moins de 2 ans Liens avec les publics . Un soin particulier sur la qualité d'accueil des publics . Liens forts avec les publics, relation de confiance . le pôle médiation : des agents dédiés pour aller vers les publics . Des actions ciblées en direction du milieu scolaire (résidences, ateliers, accueil de classes...), des publics spécifiques (champ social, handicap, grand-âge) Bâtiment/moyens techniques . Bâtiment central, reconnu, identifié . Projet de rénovation du bâtiment (gains énergétiques, médiathèque agrandie, nouveaux usages) Moyens financiers . Budget : jusqu'à présent budget préservé . Soutiens accrus des financeurs institutionnels	Equipes . Faible taux de renouvellement des équipes . Non adaptation des équipes aux besoins en augmentation (charge de travail croissante, non remplacements) . Les questions de valeurs et de postures à continuer de faire évoluer (du « faire pour » au « faire avec ») Liens avec les publics . Des catégories d'habitants restent en marge des propositions de la DAC Bâtiment/moyens techniques . Bâtiments désuets, dégradés . Ecole de musique excentrée, non identifiée . services à l'étroit (médiathèque, service archives et patrimoine, école de musique) Moyens financiers . Budget municipal contraint et incertain (inflation) . la ville centre contribue seule à une offre culturelle qui rayonne sur un bassin de vie élargi (moyens d'une ville de 15 000 habitants pour une aire d'attractivité de près de 100 000 habitants)
Externe	Opportunités	Menaces
	Territoire/population . Attractivité du territoire, arrivée de nouveaux habitants	Territoire/population . Accroissement des écarts économiques et sociaux entre les habitants . Augmentation des résidences saisonnières (difficultés de logement)

Politique culturelle . les questions culturelles se travaillent de plus en plus à l'échelle de l'inter-communalité (réseau des médiathèques, Méliscènes, enseignements artistiques, labellisation Pays d'art et d'histoire...) . de nouveaux équipements culturels apparaissent sur le territoire intercommunal Equipes . Les départs à la retraite ont entraîné un renouvellement important des responsables de service, recrutés en adéquation avec une vision centrée sur les droits culturels Liens avec les publics . De nouveaux formats d'actions culturelles concernent de nouvelles catégories d'habitants Bâtiment/moyens techniques . Rénovation et agrandissement du bâtiment : étude de programmation en cours Moyens financiers . Réflexions entamées pour mieux répartir les services et les moyens à une échelle intercommunale (Méliscènes, enseignements artistiques...)	Politique culturelle . Evolution des missions et métiers (risque de perte de sens pour certains) . AQTA : compétence culture limitée à ce jour Equipes . Faible attractivité du service public + problématiques de territoire (prix) = difficultés de recrutement . Usure des équipes . Non remplacements des absences et départs à la retraite . Dégradation du service public ? Liens avec les publics . L'offre municipale n'a pas les moyens de se développer plus (face à des demandes croissantes) Bâtiment/moyens techniques . Pression forte sur la location ou l'utilisation des locaux (en l'absence de salle des fêtes) Moyens financiers . Incertitudes liées au contexte (inflation, coûts énergétiques...)
---	--

2. Extraits du diagnostic habitants



Résultats complets disponibles :
<https://www.auray.fr/Culture-Loisirs/Auray-cote-culture>

Les résultats de l'enquête par questionnaire des habitants montrent tout d'abord que la dynamique culturelle locale est reconnue : offre culturelle riche, tissu associatif fort, animations dans les espaces publics, qualité du patrimoine.

Les pratiques culturelles des habitants sont diversifiées : balades en nature, moments de convivialité, cinéma, expositions et musées, musique, jeux, spectacle vivant, sports (marche, vélo et sports nautiques).

Du côté des freins qui peuvent restreindre l'accès à l'offre sont pointés prioritairement les tarifs, les problématiques de mobilités (notamment personnes âgées et jeunes), le manque d'informations, le manque de propositions pour les jeunes.

Déjà repéré dans les statistiques sociodémographiques, l'isolement de certaines personnes vivant seules ressort également de l'enquête.

Le manque d'échanges intergénérationnels et de brassages de cultures est pointé.

Les principales idées d'évolution et attentes formalisées sont :

- Plus de concerts (tous âges confondus : manque d'une salle dédiée, pas de festival, peu de bars musicaux...)
- Tiers-lieu, type café associatif (envie de plus de lieux de convivialité, multi-usages et multi-âges : activités manuelles (tricot, fabrication...), intellectuelles (philo, débats...), culturelles).
- Un lieu d'exposition permanent
- Encore plus d'activités en extérieur, diversifiées, dans tous les quartiers
- Améliorer l'existant : médiathèque agrandie, école de musique plus ouverte aux adultes quelle que soit leur provenance, des propositions l'après-midi, soirées dansantes, conférences...
- Plus de culture bretonne



Six défis ont été identifiés en réaction à cette enquête :

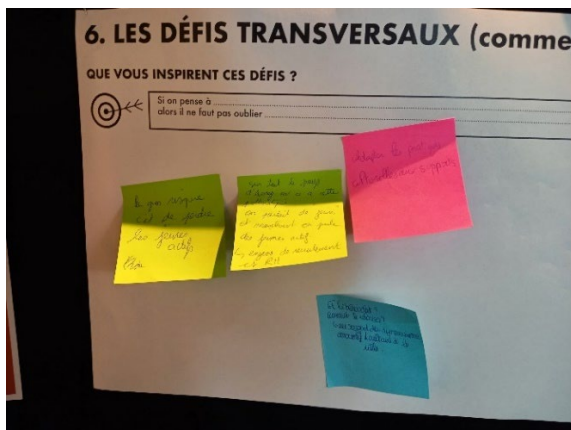
- Lever les freins (mobilité, tarifs, horaires)
- Animer la nuit (plus de musique et de danse en nocturne)
- Créer des liens
- Place aux jeunes ! (un lieu dédié, plus de propositions adaptées...)
- Développer la mise en œuvre des droits culturels
- Mieux communiquer

Ce diagnostic habitants a vocation à guider les actions à venir des services de la direction de la culture. Sans chercher à tout prix à répondre à chaque demande, il s'agira plutôt d'interroger les actions existantes et à venir sous ce prisme, en pensant collectif et transversal.

3. Synthèse des échanges avec les acteurs culturels

Une journée d'échanges a été organisée le 15 mai 2023 avec les acteurs culturels d'Auray (une vingtaine de participants). Associations et acteurs privés étaient invités à découvrir la démarche municipale, et à réagir aux résultats de l'enquête habitants, en apportant leur vision à la réflexion en cours.

Plusieurs thématiques de travail ont été explorées : lieux d'exposition, tiers-lieu, améliorer l'existant, l'espace public, concerts en ville, culture bretonne.



Un point de précision a été apporté au sujet des tiers-lieux : derrière cette idée de tiers lieux se cacherait en fait l'enjeu de diversifier les usages (hybridation des usages, multiplication des usages), en partant des besoins et des envies. A été relevée la nécessité de commencer par valoriser voire améliorer l'existant (La Fraîche, l'Argonaute, le fablab), mais aussi de pousser la dimension "tiers lieu" de certains lieux qui ont déjà un gros potentiel (Athéna et la médiathèque surtout, et la MAL, la Cabanatus, le cinéma...). La description des tiers-lieux faite par les habitants montre l'envie de plus de lieux de convivialité, d'espaces de rencontre intergénérationnels.

Les acteurs culturels ont pointé l'importance de développer et d'affirmer une vision politique de ce que signifie la culture sur le territoire d'Auray. Le projet culturel en cours a pour but d'y contribuer.

Du côté de la structuration des acteurs existants, les questions de viabilité économique et de maintien de la dynamique du bénévolat (donner envie, valoriser, former, faciliter, accompagner, prendre soin des bénévoles) préoccupent les acteurs et sont des sujets à traiter.

Des questions liées à la coordination des acteurs et à la visibilité des actions existantes ont été mises en avant, avec parfois des propositions d'actions : agoras pour échanger, discuter, débattre, outils pour recenser et mettre en valeur tout ce qui se passe sur le territoire, fédérer certains acteurs, relier certains événements (avec l'idée de parcours), être plus présents et visibles dans les quartiers, intervenir dans des lieux du quotidien...

Au sujet de la vie nocturne, qui a concentré beaucoup de demandes lors de l'enquête, est pointée une contradiction : beaucoup de demandes d'un côté, des craintes et plaintes régulières dès qu'un événement fait un peu de bruit en fin de soirée. L'implantation de lieux adaptés serait une solution pertinente, supposant un regard bienveillant voire un accompagnement de la collectivité, en tirant les enseignements des expériences passées (fermeture de plusieurs lieux culturels et festifs).

La demande de plus de culture bretonne soulève l'enjeu de développer un existant déjà riche, ou en tout cas de mieux le faire connaître, et de développer la culture bretonne « vivante », au-delà d'une vision patrimoniale.

Le besoin d'interconnaissance entre les associations a été nommé et rappelé. Des temps d'échanges réguliers permettraient de mieux se connaître et se donner les moyens de coopérer : se compléter, mutualiser des ressources, du matériel, etc...

Pour une meilleure information et communication en direction des habitants (ceux qui ressort dans l'enquête), une stratégie d'aller vers serait à envisager.

La question des nouvelles pratiques culturelles et des usages numériques, peu ressortie lors de l'enquête, a été soulevée et débattue. Elle a entraîné des échanges, au-delà des supports et des outils, sur une distinction entre pratiques culturelles individuelles et pratiques sociales ou collectives.

III. AXES PRIORITAIRES

1. Les droits culturels comme base

Dans le cadre d'une approche basée sur les droits de l'Homme, un corpus de texte internationaux a posé les bases des droits culturels : Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle du 2 novembre 2001, Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée à Paris, le 20 octobre 2005, et ratifiée par la France.

La Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948, défendait elle-même le droit à l'éducation et le droit « à prendre part librement à la vie culturelle de la communauté » (articles 26 et 27).

Le 7 mai 2007, un réseau universitaire international réuni autour de Patrice Meyer-Bisch, philosophe et coordonnateur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de l'université de Fribourg, en Suisse, a publié la « Déclaration de Fribourg », manifeste en douze articles destinés au secteur public et aux entreprises privées.

La définition donnée au terme « culture » recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement.

Les droits culturels sont déclinés sous plusieurs volets :

- IDENTITÉ : le droit de choisir et voir respectée son identité culturelle
- DIVERSITÉ : le droit de connaître et voir respectée sa propre culture, ainsi que d'autres cultures
- PATRIMOINE : le droit d'accéder aux patrimoines culturels
- COMMUNAUTÉ : le droit de se référer ou non à une ou plusieurs communautés culturelles
- PARTICIPATION : le droit de participer à la vie culturelle
- ÉDUCATION ET FORMATION : le droit d'éduquer et se former dans le respect des identités culturelles
- INFORMATION ET COMMUNICATION : le droit de participer à une information adéquate (s'informer et informer)
- COOPÉRATION : le droit de participer au développement de coopérations culturelles

La notion de dignité humaine est centrale dans cette approche : chaque humain a le droit d'être reconnu avec son identité culturelle, dans un principe d'égale dignité (sous-entendu sans hiérarchisation).

Inscrits dans la loi NOTRE (2015) et LCAP (2016), les droits culturels s'imposent désormais aux collectivités locales : « les collectivités et leurs établissements publics définissent et mettent en œuvre des politiques culturelles « dans le respect des droits culturels des personnes » ».

Cette approche des droits culturels représente un changement important de point de vue et de façon de faire.

Après des décennies de politiques culturelles construites par les collectivités et les professionnels à partir d'une offre de contenus et de services (de manière le plus souvent descendante), avec la volonté de diffuser cette offre culturelle vers les territoires et les personnes, il s'agit de partir aussi désormais des personnes elles-mêmes, porteuses de culture et de besoins, de s'inspirer mutuellement et de laisser la culture infuser (en rendant possible et plus fréquent le mouvant ascendant).

La municipalité d'Auray a décidé depuis 2020 d'orienter fortement sa politique culturelle dans le sens des droits culturels. La volonté d'écrire un projet culturel municipal en découle, avec le souhait de changer en profondeur et dans la durée le sens et la place de la culture sur le territoire.

2. Des priorités locales affirmées

Partant du principe que beaucoup (trop parfois ?) était déjà fait en matière d'offre culturelle, la réunion du comité de pilotage de juillet 2023 a permis de clarifier certains choix, pour éviter de tomber dans une vision irréaliste qui tendrait à vouloir tout faire avec la même intensité.

Les priorités suivantes ont été validées :

Continuer les actions avec une dimension participative, en avançant vers une participation plus intégrée à terme.

Renforcer le brassage entre les habitants, favoriser l'aller-vers en s'associant à d'autres acteurs et partenaires.

Affirmer des choix, accepter de ne pas tout faire.

Proposer plus d'actions en espace public, exploiter les lieux du quotidien et les lieux existants, plutôt que d'envisager la construction de nouveaux équipements.

Suivre une logique de frugalité pour éviter l'épuisement des ressources (RH, financières...).

Ancrer la politique culturelle à l'échelle de la commune, et rester ouverts aux échanges à l'échelle intercommunale.

Suite à ces priorisations, l'écriture d'un socle commun a été réalisée à 4 mains, entre l'adjoint aux cultures et au patrimoine et le DAC.

Le document présenté à la page suivante est une actualisation de la première lettre de cadrage rédigée par l'équipe municipale.

Il fixe les caps à suivre par la Direction de l'action culturelle et les 5 services qui la composent pour les 5 prochaines années.

Priorités et volontés culturelles d'Auray 2024-2028

Ce socle de vision commune définit les priorités culturelles pour la ville d'Auray et cherche à mettre en application les droits culturels inscrits dans la loi (loi NOTRe de 2015, loi LCAP de 2016). Il se décline sous 4 axes qui sont le fruit d'un travail de co-construction avec toutes les parties prenantes de la vie culturelle d'Auray : habitant.e.s, agents, élu.e.s, acteurs et actrices culturel.le.s. Ce document a vocation à permettre une mise en œuvre concrète des valeurs choisies collectivement pour la ville d'Auray. Il doit rester un outil de dialogue et peut se réinventer dans le temps.

1. Une politique culturelle accessible et accueillante

Cela passe par :

- Proposer et accompagner une offre culturelle et artistique ouverte et diversifiée
- Mettre en œuvre une politique tarifaire adaptée aux ressources de chacun.e et développer des propositions gratuites
- Lutter contre le non-recours aux droits culturels, aller en priorité vers les populations isolées,
en fragilité, en situation de précarité, les enfants et les jeunes
- Mettre en place une communication compréhensible par toutes et tous et inclusive
- Permettre aux habitant.e.s de se rencontrer et de dialoguer entre eux/elles

2. Une politique culturelle qui valorise les habitants

Cela passe par :

- Reconnaître l'égale dignité des habitant.e.s dans la variété de leurs goûts et pratiques culturelles
- Proposer des actions où les habitant.e.s peuvent intervenir, où leur compétence est nécessaire,
où ils et elles pourront s'enrichir, gagner en dignité et en pouvoir d'agir
- Soutenir les associations culturelles dans la mise en œuvre de leurs actions
- Reconnaître, encourager et valoriser les pratiques amateurs
- Prendre en compte les pratiques culturelles et les attentes des habitant.e.s en lien avec les moyens humains et financiers de la ville.

3. Une politique culturelle inscrite dans son territoire et investie sur les enjeux climatiques et sociétaux

Cela passe par :

- Adopter une posture d'écoute et de diagnostic permanent pour prendre en compte les enjeux sociologiques et démographiques actuels
- Respecter et soigner les savoir-faire du territoire, son histoire culturelle, ses qualités paysagères, ses patrimoines et matrimoines anciens comme récents
- S'inscrire de façon volontariste dans une politique culturelle intercommunale, dès lors que les objectifs, valeurs et moyens de la ville et de l'intercommunalité s'accordent
- Faire avec le déjà-là, utiliser les infrastructures existantes, investir l'espace public et les lieux du quotidien
- Accueillir et soutenir les artistes, créatifs, scientifiques et penseurs susceptibles d'alimenter et d'inspirer le projet culturel municipal

4. Une politique culturelle dont la mise en œuvre incarne les valeurs qu'elle porte

Cela passe par :

- Prendre en compte les enjeux climatiques et modifier, adapter nos façons de faire pour réduire notre empreinte carbone
- Appliquer les valeurs portées par cet écrit (accueil, respect, écoute, accompagnement...) aux habitant.e.s, aux équipes municipales comme aux équipes artistiques accueillies
- Monter en compétences sur les notions de droits culturels et de démocratie culturelle
- Ouvrir aux habitant.e.s certains choix décisionnaires concernant la politique culturelle de la ville
- Participer à la mise en réseau des acteurs et actrices des secteurs culturels, sociaux et éducatifs pour impulser une dynamique de coopération locale

En résumé, une politique culturelle ouverte, accessible et accueillante, en prise directe avec son territoire, consciente des grands enjeux contemporains et impliquée pour améliorer les capacités de compréhension et d'action individuelles et collectives.

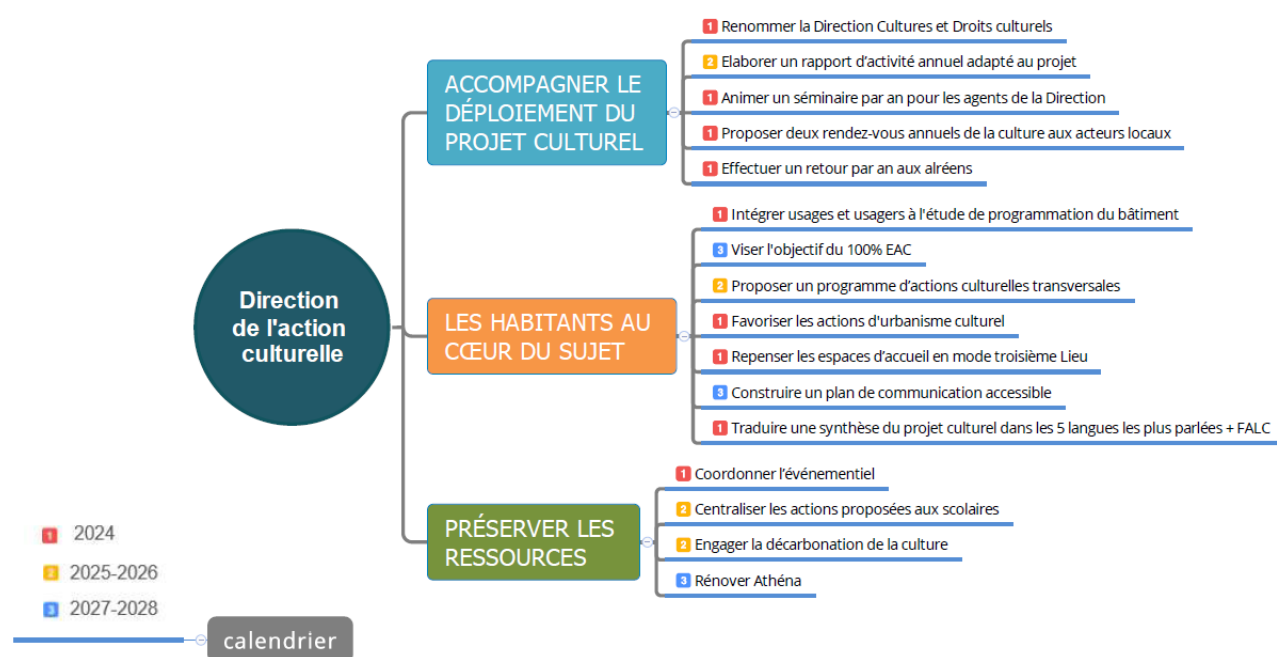
IV. PLAN D' ACTIONS

1. Chantiers et actions

Sur la base des volontés et priorités culturelles définies pour la période 2024-2028, des actions concrètes sont projetées pour la DAC et pour les cinq services qui la composent. Chaque « branche » est formalisée dans une fiche action, et un tableau reprend pour chaque service le déroulé du plan d'action sur 5 ans.

Il est à noter que ces plans d'action se déploient dans une logique de moyens constants, sauf lorsque de nouvelles recettes permettent de compenser de nouvelles actions. Cela signifie donc des ajustements et un équilibrage permanent à réaliser, tant pour les moyens humains que financiers.

Voici pour la DAC les chantiers et actions envisagés :



La première action citée est le changement de nom de la Direction, de Direction de l'action culturelle vers Direction Cultures et Droits culturels. Le souhait est ici de reconnaître la diversité des cultures, et d'appliquer autant que possible les Droits culturels, qui s'imposent aux collectivités locales via toutes les lois sectorielles adoptées depuis la loi NOTRe (2015).

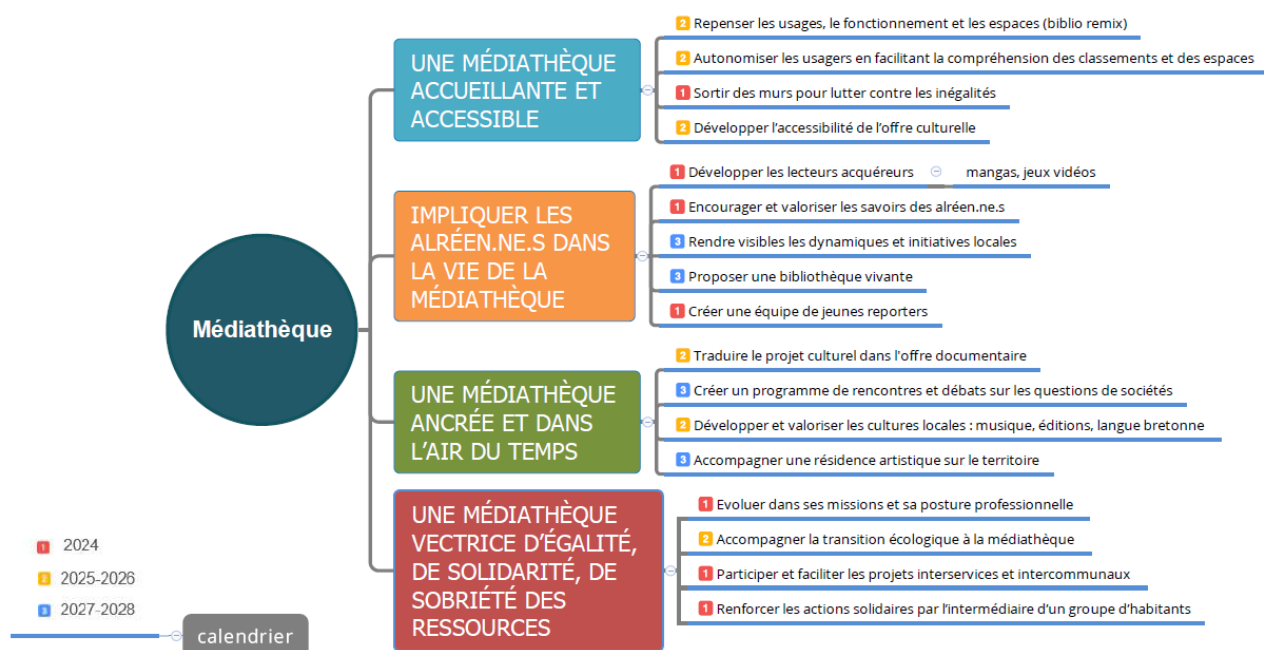
Une partie des actions 2024-2028 de la DAC est liée à la déclinaison et au suivi du projet collectif. Une journée annuelle de séminaire est prévue pour l'ensemble des agents de la direction, avec l'idée de partager réussites et difficultés de l'année écoulée, et aussi de creuser collectivement un thème transversal. Des temps d'échanges avec les acteurs culturels du territoire (publics, associatifs et privés) seront également mis en place, afin de faire communauté.

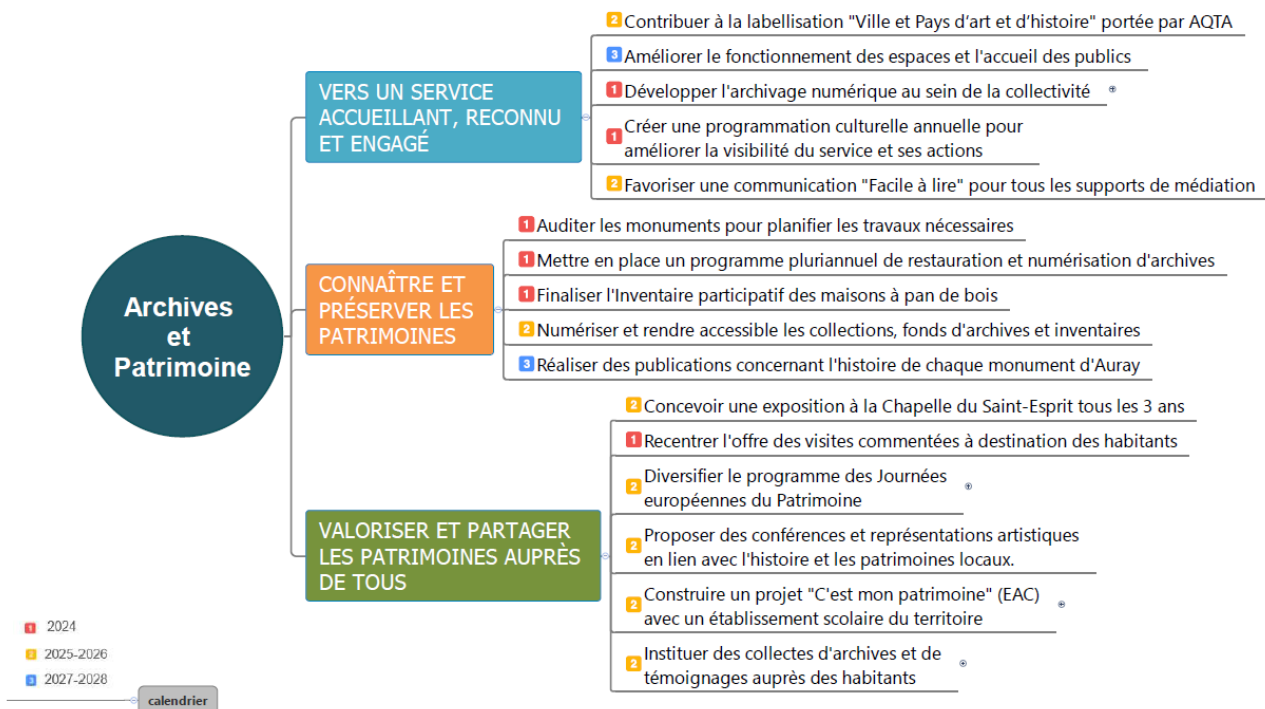
Afin de suivre l'activité de la direction et des services et le déroulé des plans d'action, un rapport d'activité annuel sera créé.

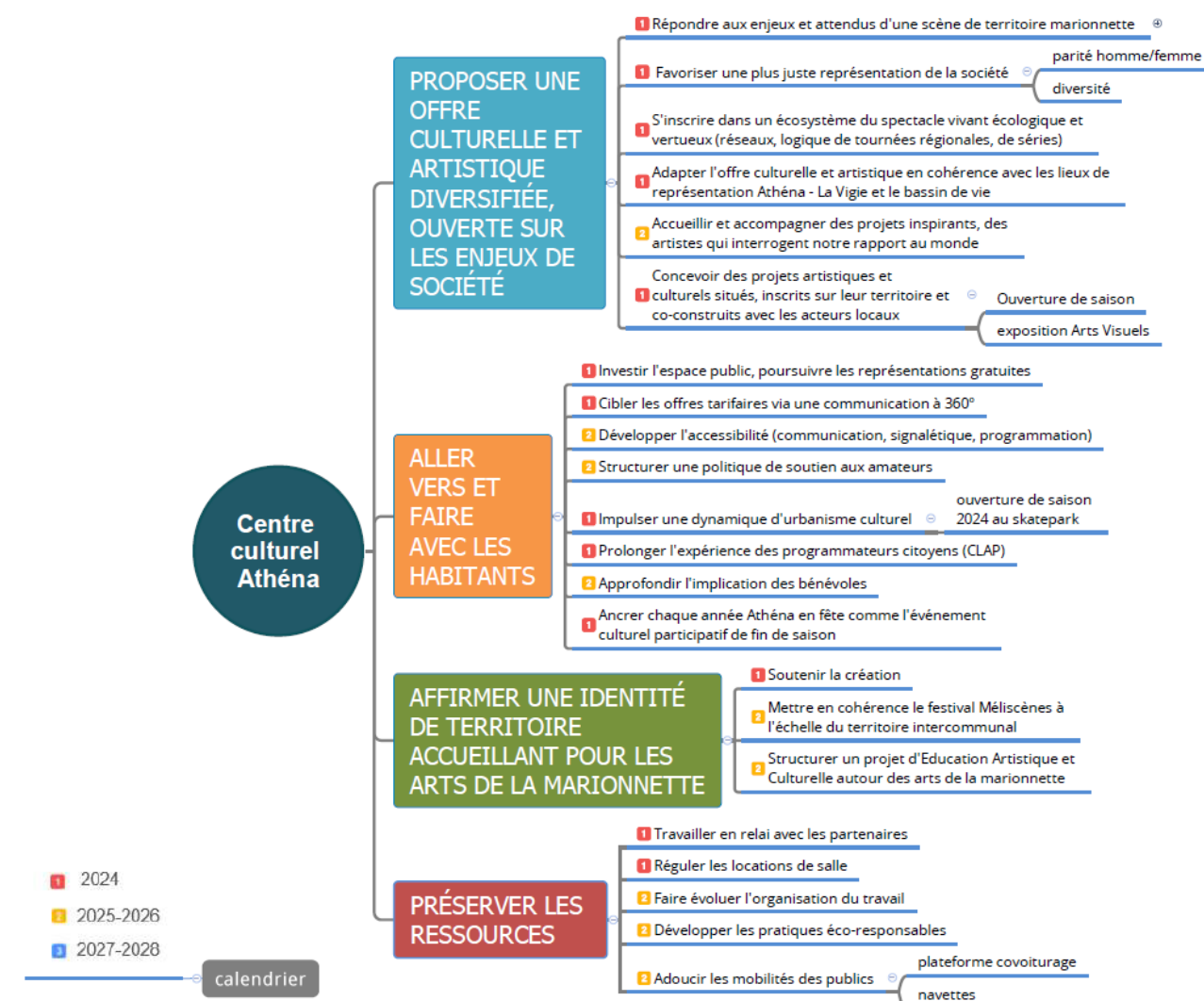
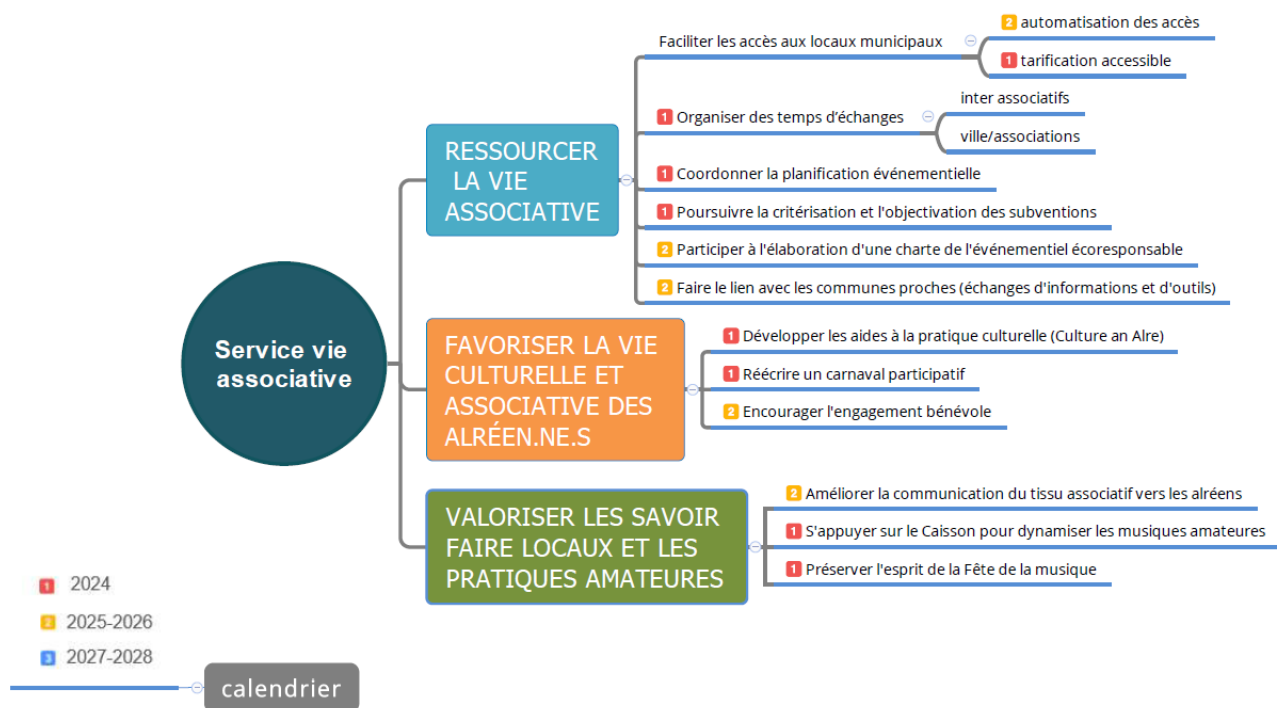
La direction accompagnera plusieurs chantiers transversaux :

- Centraliser les actions proposées aux scolaires et viser le 100% EAC
- Rénover le Centre Culturel Athéna, pour des raisons thermiques et pour adapter le bâtiment aux nouvelles fonctionnalités (place des habitants...)
- Information et accessibilité (informer les habitants sur le déroulement du projet culturel, améliorer l'accessibilité des propositions, des bâtiments et de la communication)
- Favoriser les actions hors-les-murs et l'urbanisme culturel en encourageant les événements dans les quartiers de la Ville, en les reliant aux actualités (rénovation urbaine, nouveaux équipements publics...).

En parallèle, les 5 services ont construit leur propre plan d'actions, qui forme le cœur de leur projet de service pour les 5 ans à venir. Il sont présentés ici sans commentaires, et sont détaillés dans les projets de service correspondants.







2. Modalités de suivi et d'évaluation

Le pilotage du projet culturel présenté ici est confié à la DAC, en lien direct avec l'adjoint aux cultures et au patrimoine.

Le plan d'actions de la DAC intègre ce pilotage, ainsi que des retours réguliers aux habitants.

La commission culture sera informée des avancées du projet culturel, et sera amenée à donner son avis dès que nécessaire.

Une réunion annuelle des agents de la DAC et des rendez-vous de la culture avec l'ensemble des acteurs culturels locaux permettront échanges et ajustements au fil du temps.

Un tableau de bord annuel (rapport d'activité) sera construit pour évaluer les actions mises en place et dès que possible leur impact.

Une évaluation est envisagée à mi-parcours (2026).



Document rédigé fin 2023, mis en forme en avril 2024.